



BAREME DES HONORAIRES

PARKING GARAGE	10 000€ à 60 000€	3 000€ TTC	
APPARTEMENTS	30 000€ à 150 000€	6% TTC	EXCLUSIVITE 5% TTC
APPARTEMENTS	150 000€ à 300 000€	5% TTC	EXCLUSIVITE 4% TTC
APPARTEMENTS	Supérieur à 300 000€	4.5% TTC	EXCLUSIVITE 4% TTC
VILLAS	850 000€ à 2 000 000€	4% TTC	EXCLUSIVITE 3.5% TTC
TERRAINS DE COMMERCE	10 000€ à 1 000 000€	7% TTC	
GESTION LOCATION SAISONNIERE	Gestion complète Conciergerie incluse	36% TTC	EXCLUSIVITE
<u>PROPRIETAIRE</u> HONORAIRES DE LOCATION :	Entremise et négociation	10€/m² TTC, avec un minimum de 250€	Option : Garantie des loyers impayés : 3.5% TTC sur le loyer mensuel
	Visite Constitution du dossier Rédaction du bail	10€/m² TTC	
	Etat des lieux	3€/m² TTC	
<u>LOCATAIRE</u> HONORAIRES DE LOCATION :	Visite Constitution du dossier Rédaction du bail	10€/m² TTC	
	Etat des lieux	3€/m² TTC	
HONORAIRE DE GESTION :	6%	Gestion assurance - contentieux locataire : 180 € TTC	Gestion sinistre d'assurance : 60€ TTC

Montants TTC (T.V.A. DE 20 %) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat.

Barème à compter du 01/01/2020

En cas de délégation de mandat ou de collaboration agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Diagnostics offerts par l'agence pour tout mandat exclusif signé

